

NOS

LES NOUVELLES
DE SUD

Automne 2017

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 168

Vie des commissions COORDINATION SUD SE MOBILISE SUR LES MIGRATIONS

Coordination SUD a inscrit les migrations comme une priorité de sa planification stratégique. Une commission dédiée, créée début 2017, plaide pour une approche positive des migrations et pour le respect des droits fondamentaux et des engagements des États en matière d'aide publique au développement.

Patricia Spadaro,
chargée de mission (Coordination SUD)

La commission vise à favoriser une compréhension juste des migrations, fondée sur des faits, et non pas sur des préjugés et des idées reçues. Elle défend aussi une approche qui valorise les migrations, vues comme une contribution positive au développement des pays d'origine et de destination. Au lieu d'être combattues, les migrations doivent donc être favorisées et accompagnées par des politiques publiques adéquates. Ceci car les discours médiatiques et politiques véhiculant de fausses idées sur la réalité des migrations se multiplient. Il en est de même pour les politiques

“ Au lieu d'être combattues, les migrations doivent donc être favorisées et accompagnées par des politiques publiques adéquates. ”

mises en œuvre, qui fondées sur une compréhension négative du phénomène, font fi des obligations internationales de protection et de respect des droits et des libertés. Face à ce contexte, la commission Migrations travaille donc sur plusieurs fronts.

Ce nouvel espace défend également la non-conditionnalité de l'aide publique au développement en dénonçant son détournement comme un outil de contrôle des flux. Si la politique de

développement et de solidarité internationale doit servir un objectif migratoire, c'est avant tout celui de répondre aux besoins des plus vulnérables et créer des conditions pour permettre à chacun-e de faire librement le choix

de quitter, ou non, son pays d'accueil, d'origine ou de naissance.

De manière générale, la commission Migrations se mobilise contre l'approche strictement sécuritaire et la gestion répressive des migrations internationales. Au niveau national, elle dénonce les violences et le harcèlement qui constituent une atteinte aux principes humanitaires dont sont victimes les personnes migrantes ou qui militent là où l'État manque à son devoir. Sur ce point, Paris et Calais sont les exemples les plus saisissants.

Cette nouvelle commission réaffirme l'engagement de Coordination SUD et son soutien aux organisations de la société civile dont l'action auprès des migrant-e-s est entravée.

Elle souligne une fois encore la primauté de la solidarité, de l'urgence du respect des droits humains et de l'élaboration concertée d'une politique interministérielle à la hauteur des enjeux. ■

AIDE PUBLIQUE AU
DÉVELOPPEMENT :

“ le premier
Projet de loi
de finances de
la présidence
Macron sera un
test grandeur
nature (...) ”

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko
Imprimeur : Gécys - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs,
et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

SÉMINAIRE COORDINATION SUD/AFD SUR LES INÉGALITÉS

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes : 10 % des plus riches détiennent 86 % de la richesse mondiale. Pour y remédier les ONG et l'AFD portent de nombreux projets de terrain. Le séminaire, prévu à l'automne, multipliera les partages de pratiques d'acteurs-trices de terrain engagé-e-s au quotidien pour réduire ces inégalités. Venez-y nombreux-ses !

À SUIVRE

Emmanuel Poilane,
trésorier
de Coordination SUD

Solidarité : la parole politique vaut-elle action politique ?

« Joindre les actes à la parole » jamais une expression n'aura été plus au cœur du calendrier des ONG vis-à-vis d'un gouvernement.

La période troublée que traverse le monde nous oblige à l'action solidaire. Les urgences humanitaires se multiplient aux quatre coins du globe sans que nous ne puissions bénéficier de toute l'aide nécessaire pour remplir nos missions. Les enjeux de développement n'ont jamais été aussi nombreux au regard des transformations de notre environnement. De trop nombreuses organisations sont criminalisées, ce alors que le contexte devrait appeler à une coopération renforcée entre l'État français et la société civile que nous représentons.

Depuis quelques semaines, la parole sonne juste avec un engagement du président de la République sur le climat, un renforcement annoncé de l'aide au développement dans le principe, une volonté fiscale *via* la taxe sur les transactions financières qui augurait des financements nouveaux et son appel à « la plus grande humanité » envers les migrant-e-s.

Malheureusement pour le moment, les actes peinent à suivre, voire s'opposent aux paroles. Comment ne pas s'indigner des propos du ministre de l'Intérieur invitant les actrices associatives de Calais à mettre en œuvre leur expertise ailleurs ? Comment penser que l'ambition pour le climat de notre président est réelle si les moyens financiers pour la concrétiser - notamment *via* la taxe sur les transactions financières - sont réduits à portion congrue ?

Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement réponde rapidement à nos inquiétudes par la mise en application des engagements pris et qu'il cesse cette gestion comptable de peu d'envergures au risque que l'automne soit chaud. ■

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AVIS DE TEMPÊTE OU BOULEVARD ?

Les ONG auront les yeux rivés sur le premier examen budgétaire du quinquennat. Les grands discours internationaux du président resteront-ils des exercices de communication sans lendemain ? Le Projet de loi de finances 2018 sera déterminant pour vérifier l'engagement réel du gouvernement sur la voie de la solidarité internationale et de la lutte contre les changements climatiques.

Claire Fehrenbach (Oxfam France)
administratrice de Coordination SUD

Un mois avant son élection, Emmanuel Macron écrivait à Coordination SUD : « *la France doit placer les grands défis globaux – déséquilibres écologiques et climatiques, pauvreté persistante, inégalités économiques, pandémies, migrations de populations – au cœur de son action internationale. Cet engagement est conforme à nos intérêts nationaux et à nos valeurs universelles* ». Très vite après l'annonce de Donald Trump de retirer les États-Unis de l'Accord de Paris, le président Macron s'est présenté en nouveau champion du climat sur la scène internationale. « *Make Our Planet Great Again* » s'exclamait le président nouvellement élu dans une allocution télévisée en anglais. Recevant rapidement

des représentant-e-s de la société civile, il s'engageait à parvenir à un accord européen sur la taxe sur les transactions financières (TTF) d'ici la fin de l'été. Un enjeu de taille pour les ONG : cette taxe permettrait

de dégager 22 milliards d'euros pour la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques. Nous étions satisfaits !

Dans le courant de l'été, le président Macron a profité de sa rencontre avec les superstars Bono et Rihanna pour renouveler son engagement de campagne : allouer 0,55 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2022. « Peut mieux faire » avaient répondu les ONG, l'engagement onusien de la France d'allouer 0,7 % de la richesse nationale à l'APD remonte aux années 1970. La France consacre aujourd'hui 0,38 % de son RNB à l'aide internationale contre 0,50 % en 2010. La tendance était ainsi à la baisse sous la présidence Hollande alors que de nombreux pays européens

tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne ou le Danemark ont atteint la cible des 0,7 %, et ce malgré la crise économique. Si l'engagement du président Macron demeure insuffisant, cette annonce est néanmoins porteuse d'espoir en vue de l'augmentation de l'aide publique au développement sous le nouveau quinquennat.

Le doute s'installe...

Mais les annonces contradictoires du gouvernement durant l'été sèment le doute sur les intentions réelles du président de la République. Première surprise : le Plan climat dévoilé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, le 6 juillet dernier, fait l'impasse sur la taxe sur les transactions financières. Le Premier ministre, Édouard Philippe confirme quelques jours plus tard que l'accord européen sur la taxe sur les transactions financières n'aboutirait

pas avant la fin des négociations sur le Brexit, reprenant ainsi les arguments du secteur financier. Dans le même temps, le président Macron annonce la tenue en décembre à Paris d'un sommet sur le

climat. L'initiative est honorable mais apparaît peu crédible sans financements innovants et sans engagement financier supplémentaire pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

La même semaine, le Premier ministre annonce la suppression d'une partie de la TTF française. Cette taxe qui existe depuis 2012, est pourtant plébiscitée par 70 % des Français et permettrait de dégager 798 millions d'euros pour la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques en 2017. Son extension aux transactions financières intrajournalières (dites *intraday*) devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et permettre de dégager 1 à 2 milliards d'euros supplémentaires. Mais voilà que le Premier ministre

annonce vouloir revenir sur cette avancée, poussé par le secteur bancaire. En renonçant à taxer les opérations *intradays* très spéculatives, le Président Macron se priverait d'une double opportunité de réguler la finance et de dégager des financements additionnels pourtant indispensables à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'atteinte de l'objectif des 0,55 % d'ici 2022.

Comme si les attaques contre la taxe sur les transactions financières ne suffisaient pas, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, annonce la semaine suivante une coupe de 136 millions d'euros pour la mission Aide publique au développement dans le budget 2017. Dans la foulée, pris dans la tourmente de la démission du chef d'État-major des armées, le président Macron déclare qu'aucun autre budget ne serait augmenté en 2018 hormis celui de la défense.

Le premier examen budgétaire du quinquennat s'annonce ainsi très rude pour la solidarité internationale et le climat. Coordination SUD attend du gouvernement qu'il dévoile à la rentrée une feuille de route définissant la trajectoire à suivre pour respecter l'engagement d'Emmanuel Macron sur la contribution française au développement. Il ne suffit pas de se présenter en champion du climat et du développement face aux caméras. Sans financements concrets, ces paroles ne seront que du vent !

... et appelle à redoubler notre mobilisation

Face à la perspective d'une remise en question des montants de l'APD et des financements innovants, la société civile n'a pas dit son dernier mot et compte peser de tout son poids pour influencer sur les débats parlementaires lors de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) 2018. Il revient au gouvernement de proposer des arbitrages budgétaires mais les parlementaires auront bel et bien le pouvoir de les amender. L'Assemblée nationale étant largement renouvelée, Coordination SUD [sensibilisera les nouveaux-elles député-e-s](#), dont beaucoup sont novices

À SUIVRE

COORDINATION SUD RENCONTRE EMMANUEL MACRON

Reçue le 5 septembre pour la première fois par Emmanuel Macron, Coordination SUD a rappelé l'importance des moyens pour répondre aux enjeux de solidarité internationale. Parmi les thèmes abordés : l'aide publique au développement, la taxe sur les transactions financières, l'humanitaire et le genre.

À SUIVRE

L'ÉTUDE « ARGENT ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE » EST LANCÉE

Coordination SUD lance l'étude *Argent et associations de solidarité internationale 2012-2016* en collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD. Depuis de nombreuses années, cette étude met en lumière le paysage financier en constante évolution des associations et enrichit les stratégies futures d'aide au développement.

DEVELOPPEMENT : OURRASQUE PASSAGÈRE ?

en politique, aux enjeux de la solidarité internationale et du climat. Tous les acteurs-trices du développement doivent donc unir leurs forces lors du premier examen budgétaire pour mobiliser nos parlementaires en vue d'obtenir une augmentation de l'APD.

Par ailleurs, l'augmentation des montants de l'aide n'a de sens que si elle permet réellement de faire reculer la pauvreté et d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables.

Les ONG seront ainsi particulièrement vigilantes aux enjeux d'efficacité de l'aide sur toute la durée du quinquennat. Aujourd'hui, 89 % de l'aide fournie par l'Agence française de développement se matérialise sous forme de prêts, garantie et participations financières et bénéficient essentiellement aux secteurs productifs dans les pays à revenus intermédiaires. Ainsi, parmi les dix principaux pays récipiendaires de l'aide bilatérale française, on retrouve des pays émergents tels que la Chine,

le Brésil ou l'Afrique du Sud mais seulement un pays pauvre prioritaire, le Sénégal.

Emmanuel Macron a promis d'augmenter l'aide bilatérale sous forme de subventions pour financer les secteurs sociaux de base dans les pays les plus pauvres. Pour concrétiser cet engagement,

le gouvernement devra notamment augmenter les fonds pour le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission APD.

“ Tous les acteurs-trices du développement doivent donc unir leurs forces lors du premier examen budgétaire pour mobiliser nos parlementaires en vue d'obtenir une augmentation de l'APD. ”

Coordination SUD sera vigilante.

Pour qu'une aide soit efficace, il faut au préalable qu'elle soit transparente. Or, si la France a adhéré en 2016 à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI), des pans entiers de l'aide demeurent particulièrement opaques. C'est notamment le cas des 738 millions

d'euros rassemblés au sein du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) et pour lesquels les ONG ont très peu de visibilité quant à leur utilisation. Coordination SUD demande que des mesures soient prises, en marge de l'examen budgétaire, pour améliorer le contrôle des financements innovants par les parlementaires et les ONG.

Le premier PLF de la présidence Macron sera donc un test grandeur nature pour la vision qu'il entend donner à la solidarité internationale durant son quinquennat. Va-t-il continuer avec le style de la présidence Hollande, caractérisée par beaucoup

d'annonces et peu de moyens ? Saisira-t-il l'opportunité qui s'offre à lui de redonner du *leadership* à la France sur la scène internationale en dotant son pays de moyens ambitieux pour lutter contre la

pauvreté et les changements climatiques ? La société civile, qu'il chérissait tant durant sa campagne électorale, ne manquera pas d'être au rendez-vous. ■

“ Le premier PLF de la présidence Macron sera donc un test grandeur nature pour la vision qu'il entend donner à la solidarité internationale durant son quinquennat. ”

0,7 %
ENGAGEMENT DE
LA FRANCE DEVANT
L'ONU AU TITRE DE SA
CONTRIBUTION À L'APD

0,55 % PART
DE LA RICHESSE
NATIONALE PROMISE
PAR LE PRÉSIDENT
POUR L'APD D'ICI 2022

0,38 % PART
DE LA RICHESSE
NATIONALE
RÉELLEMENT ALLOUÉE
À L'APD EN 2016

La France doit aller plus loin en matière de taxe sur les transactions financières

En décembre 2016, les député-e-s de tous bords politiques ont voté pour élargir la TTF aux opérations intra-journalières (dites « *intraday* ») dès le 1^{er} janvier 2018. Le gouvernement souhaite revenir sur cette mesure, craignant une perte d'attractivité de la place boursière de Paris dans le contexte du Brexit.

Selon une étude conjointe de l'Iddri et d'Action Santé Mondiale, si le gouvernement renonçait à taxer les opérations *intraday* dans le PLF 2018, il ne pourrait être en mesure d'atteindre l'objectif du président de la République d'allouer 0,55 % du revenu national brut à APD d'ici 2022. À moins d'une augmentation considérable des crédits budgétaires consacrés à l'APD. Scénario hautement improbable dans un contexte d'économies budgétaires drastiques. Même l'augmentation de 25 % de la mission APD par an, voulue par les ONG, ne suffirait pas à atteindre cet objectif.

Coordination SUD se mobilise pour protéger et renforcer les avancées du précédent quinquennat sur la TTF en faveur du maintien de la taxation des opérations *intraday*, de l'augmentation de son taux de 0,3 % à 0,5 %, comme c'est le cas au Royaume-Uni et de l'affectation de la totalité de ses revenus à la solidarité internationale et au climat, contre la moitié aujourd'hui.

À SUIVRE

LE RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION DE LA C2A EST DISPONIBLE

L'évaluation de la commission Agriculture et alimentation (C2A) a été réalisée entre avril et juin 2017. Son objectif est le renforcement de la structuration des organisations de solidarité internationale au sein de la C2A. Une restitution de cette évaluation a eu lieu le 22 juin en présence de l'AFD et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

DES AVANCÉES POUR LES MÉSOPROJETS

Partant du constat qu'il n'existait pas en France de dispositif public pour financer les projets de taille moyenne, Coordination SUD a mené [une étude](#) afin de dresser un état des lieux des besoins et attentes des ONG en la matière. Les principales conclusions de cette étude ont été présentées aux ONG et aux bailleurs lors d'un atelier de restitution fin juin 2017. Ses observations et conclusions confirment la nécessité de penser de nouveaux mécanismes de financements publics pour soutenir ces projets, compris entre 50 000 et 300 000 euros. Un travail va donc être mené pour proposer plusieurs options à l'Agence française de développement d'ici la fin de l'année 2017.

LE CADRE DU DIALOGUE AFD-SOCIÉTÉ CIVILE

Les grandes lignes du futur Cadre d'intervention transversal de l'AFD avec les organisations de la société civile (CIT-OSC) ont été présentées début juillet.

De nombreux objectifs stratégiques répondent aux demandes de Coordination SUD : mise en œuvre des objectifs de développement durable, renforcement des organisations de la société civile au Nord et au Sud, développement des activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, soutien à la recherche et l'innovation, etc. Coordination SUD a salué la volonté d'étendre l'ambition du partenariat AFD-OSC mais a rappelé l'importance d'un cadre qui soutient la diversité des acteurs et qui devra être doté de moyens additionnels.

SUIV DE L'AGENDA 2030

43 rapports d'étapes, 77 délégations ministérielles, près de 2 500 acteurs-trices de la société civile présent-e-s à New York en juillet...

Si la dynamique internationale autour des ODD s'amplifie, le rythme des progrès réalisés par les États en termes de développement durable reste, selon les Nations unies, beaucoup trop faible pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2030. Des enjeux structurants tels que la lutte contre les inégalités, la bonne gouvernance ou la protection des droits humains fondamentaux sont relégués au second plan voire omis dans les présentations des initiatives gouvernementales, signe du chemin qui reste à parcourir pour aboutir à des politiques crédibles de mise en œuvre des ODD.

À LIRE

GENRE ET ONG : DÉCOUVREZ LES FICHES « PRATIQUES ET OUTILS »

La nouvelle collection « Pratiques et outils » fournit un apport méthodologique et valorise les bonnes pratiques relatives à la solidarité internationale. Les deux premiers numéros dressent un benchmark comparatif de l'intégration du genre par les ONG en France et dans d'autres pays. Les deux premiers pays à être analysés sont la [Belgique](#) et le [Canada](#).



SYLVESTRE TIEMTORÉ COORDINATEUR DU SPONG

Le Burkina Faso se relève d'une insurrection populaire où la société civile a joué un rôle clef. Ces acteurs-trices sont plongés en eaux troubles, les différents gouvernements peinant à leur offrir un environnement favorable. Hiatus entre le discours officiel et la réalité des faits relatée par un acteur au cœur de la société civile aux pays des hommes intègres.

Jusqu'au 20 octobre 2015, la liberté d'association était régie au Burkina Faso, par la loi du 15 décembre 1992. Véritable avancée démocratique par son régime déclaratif et sa contribution à l'expansion du mouvement associatif au Burkina Faso, cette loi fut pourtant abrogée en 2015 sous le régime de la transition démocratique consécutive à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui contribua au départ de l'ex-président, Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 27 ans.

Dans un tel environnement, qu'a apporté la nouvelle loi du 20 octobre 2015 ?

Celle-ci conserve le régime déclaratif comme principe directeur tout en introduisant des innovations telles que : la création d'une base légale pour le statut d'ONG nationale et la procédure d'enquête de moralité, l'apport d'éléments de précision du caractère apolitique d'une association, l'orientation des contenus des statuts et règlements intérieurs.

Au premier abord, on pourrait croire à une évolution favorable mais ces réformes restent en deçà des attentes des acteurs citoyens. Presque deux années après l'adoption de

la nouvelle loi, aucun décret d'application n'est sorti pour le passage du statut d'association à celui d'ONG nationale, et les associations reconnues d'utilités publiques ne reçoivent presque pas d'appui de l'État, *a fortiori* les autres associations.

Quant aux ONG, elles font face à d'énormes dif-

ficultés pour accéder aux ressources qui sont livrées majoritairement sous la forme d'appel à projet avec des conditionnalités complexes et à l'absence de fonds propres pour soutenir les cofinancements demandés par les bailleurs. L'État burkinabè avance timidement vers un soutien au cofinancement de la société civile. À cela, s'ajoute le durcissement de l'environnement fiscal des ONG avec la suppression de la délivrance du certificat d'exonération de la TVA au départ des opérations.

Les accointances d'organisations de la société civile avec le politique durant la période de transition politique entre fin 2014 et 2015 ont également contribué à fragiliser le climat de confiance entre société civile et gouvernement. Ce climat de méfiance crée de la réticence voire de la résistance chez les autorités à soutenir franchement des actions de la société civile. Pour le Secrétariat Permanent des Organisations Non gouvernementales

(Spong), la société civile ne devrait qu'être mue que par la seule volonté de sauvegarde de la République et non par une quelconque velléité de conquête ou de confiscation du pouvoir

d'État à son propre compte. Ces rôles et responsabilités ne sont possibles que par l'éveil des consciences des masses populaires et l'engagement citoyen à bâtir une République forte et démocratique qui tourne résolument dos à la monarchie, l'oligarchie ou toute forme de despotisme. ■

“ On pourrait croire à une évolution favorable mais ces réformes restent en deçà des attentes des acteurs citoyens. ”

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : DES INTENTIONS QUI ATTENDENT CONFIRMATION

Philippe Jahshan
président de Coordination SUD

Depuis l'élection du nouveau président de la République, nous sommes toujours dans l'attente d'une impulsion politique forte pour la solidarité internationale et le développement durable. Les signaux à ce jour ont été contradictoires.

À la non-désignation d'un ministre dédié au développement ont suivi les corrections budgétaires qui ont revu à la baisse pour 2017 une aide publique au développement (APD) déjà mal en point. Puis nous avons subi un recul sur la voilure de la taxe sur les transactions financières (TTF). Depuis, des corrections dans les intentions ont été progressivement apportées. C'était le cas notamment lors de la réception de Coordination SUD par Emmanuel Macron le 5 septembre dernier. À cette occasion, le président a confirmé son engagement pris devant les ambassadeurs de France d'atteindre, de manière « inconditionnelle », 0,55 % du RNB à l'horizon 2022 et sur la base du seul budget de l'État. Même si l'effort est notable, nous n'en serons toujours pas aux 0,7 % en 2022, c'est-à-dire 50 ans après la promesse faite par la France devant

la communauté internationale et maintes fois reprise depuis. Quelques jours avant cette annonce, dans son discours devant les ambassadeurs, Emmanuel Macron avait déjà confirmé le développement comme étant un des trois piliers de la politique étrangère de la France. Serions-nous enfin en train de vivre un début de regain d'intérêt pour la coopération après une trop longue période où celle-ci fut rétrogradée au second plan. Nous n'en sommes sans doute pas là, mais ce signal fait écho aux appels incessants de Coordination SUD depuis 2015 pour un rééquilibrage des priorités en faveur de la solidarité, de l'action humanitaire et du développement.

Toutefois si un début d'intention se confirme, la question demeure toutefois toute ouverte sur la vision, les priorités et modalités de mise en œuvre. Si le président de la République insiste sur les enjeux de sécurité, qu'il se mobilise sur le climat, qu'il affirme à juste titre vouloir faire du genre et de l'éducation des priorités, il n'en demeure pas moins que de grands sujets sont absents de ses discours. Il en est ainsi de l'ancrage de nos politiques publiques dans le cadre de l'agenda des objectifs de développement durable qui se fait encore attendre, mais aussi des questions relatives à la pauvreté et aux inégalités ou encore celles concernant la lutte contre la fraude fiscale, sujets peu voire jamais évoqués. En mettant la priorité sur l'Afrique, il ne peut pourtant oublier que la stabilité passera par le règlement des grandes fractures qui

minent nombre de pays et la planète dans son ensemble. Il ne peut oublier que la fraude fiscale qui s'échappe du continent est au moins équivalente à l'ensemble de l'APD mondiale et qu'elle est parfois le fait d'entreprises françaises. En outre, nous attendons un engagement fort du président en vue d'une gestion plus humaine et juste des migrations et la reconnaissance de l'apport positif de celles-ci au développement. L'accroissement des déséquilibres mondiaux, sociaux ou environnementaux sonne comme une alerte tous les jours plus forte. Aussi, il faudra affronter les problématiques liées aux incohérences encore nombreuses de nos politiques publiques, ou de celles de l'Union européenne, avec les objectifs du développement durable. Enfin sur le rôle de la société civile française et la poursuite de l'appui à celle-ci, nous sommes toujours en attente d'une trajectoire permettant de rapprocher la France de la moyenne de l'OCDE en la matière et conformément à l'engagement du Quai d'Orsay dans son document d'orientation politique pour la société civile.

Le Projet de loi de finances 2018 ainsi que le Cidic annoncé pour le premier trimestre 2018 seront des occasions pour confirmer les intentions budgétaires annoncées d'une part, et pour compléter le tableau d'une ambition politique d'un quinquennat en faveur d'une coopération soutenue pour le développement durable. Dans l'attente, notre garde ne devra pas fléchir. ■

Lucie Suchet,
responsable plaidoyer
du Mouvement associatif

Fiscalité des dons : les enjeux de la nouvelle instruction

Quelles sont les avancées obtenues ?

Cette instruction, sortie fin mai 2017, est le fruit d'un long travail de plaidoyer mené par le Mouvement associatif, Coordination SUD, France Générosités, le Centre français des fonds et fondation et l'Admical dans le cadre, notamment, de la commission Bachelier du Conseil d'État. L'objectif était d'élargir les actions éligibles et d'éviter des contraintes trop importantes en termes de traçabilité des dons. L'instruction, parue cette année, amène dès lors plusieurs avancées. Elle rend éligible, en plus des actions humanitaires d'urgence, les actions visant « la satisfaction des besoins indispensables en situation de détresse et misère », et les actions de développement attachées. La protection de l'environnement, la recherche médicale et les bourses de recherche apparaissent également. D'autre part, la rétrocession de fonds collectés à des partenaires locaux est enfin possible.

Quels risques demeurent pour les associations ?

Sans parler de risques, il reste certains points à éclaircir. Je pense notamment aux dons transitant par les réseaux internationaux. Il n'y a rien aujourd'hui de précisé dans l'instruction pour ce type de configuration. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il y ait une remise en cause de l'éligibilité des dons dans ce cas. Les droits humains n'ont également pas été cités dans les actions éligibles.

Ces questions demeurent complexes, que peuvent faire les associations ?

L'union fait la force, c'est ce qu'a montré le travail de plaidoyer commun entre nos différentes organisations. Rester groupé sur ce sujet en se rapprochant des collectifs concernés, c'est aussi éviter des décisions individuelles de l'administration qui peuvent avoir des conséquences pour toutes. Le Mouvement associatif encouragera les acteurs-trices à travailler dans ce sens. ■

**RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG**